

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1337

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 49

A la deuxième phrase de l'alinéa 17, après le mot :

« réseaux »,

insérer les mots suivants :

« , sur l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 17 de l'article 49 du projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte prévoit l'élaboration d'une étude d'impact préalable à l'adoption de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Il importe que cette étude d'impact ne soit pas uniquement économique et technique mais également environnementale.